

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE L'ISLE
LES GRANDS CHAMPS
24400 SAINT LAURENT DES HOMMES
TEL : 05.53.80.58.51

Nombre de membres :
- en exercice : 48
- présents : 34 (35 pour délib 7 et 8)
- votants : 36 (37 pour délib 7 et 8)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MARS 2019

L'an deux mil dix neuf, le 11 mars

Le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Gérard Philipe à Coulounieix, sous la présidence de Bernard GUILLAUMARD.

Date de convocation : 26/02/2019

Secrétaire de séance : Raymond REY.

Collectivité	NOM Prénom	Présent	Absent	Pouvoir à/ Représenté par
CA LE GRAND PERIGUEUX	BORAS Marie-Hélène		x	Mme PAUL Bernadette (S)
	BUISSON Michel		x	
	DENIS Claude	x		
	DOBBELS Stéphane	x		
	FAURE Claudine		x	
	FRADON Dominique	x		
	GARRIGUE Jean-Paul	x		
	GRELLETY Michel		x	
	GUILLEMET Patrick		x	M. MOTARD Gilles (P)
	KERGOAT Marie-Claude		x	
	LEGAY Emmanuel		x	
	MALLET Jean-Luc		x	
	MERILLOU Francis		x	
	MONTORIOL Jean-Paul	x		
	MOTARD Gilles	x		
	MOTTIER Stéphane		x	
	PASSERIEUX Jean-Pierre	x		
	PERRAUD-DAUCE Nelly	x		
	PUYRIGAUD Bernard	x		
	RAUZET Alain	x		
CC ISLE VERN SALEMBRE	BRUGEASSOU Pierrot	x		
	DOMINIQUE Alain	x		
	MARTIN Jean-Bernard	x		
	PEGORIE Gérard	x		
	PRIOSET Céline		x	M. DOMINIQUE Alain (P)
	REY Raymond	x		
	SEBASTIEN Régis		x	
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	BLIN Dominique		x	
	CABIROL Brigitte	x		
	CHAUSSEADE Jean-Claude		x	M. COUSTILLAS Michel (S)
	DEJEAN Claude	x		
	LEY Max	x		
CC ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	CHAUVEROU Catherine	x		
	DENOIX Bernard	x		
	GUILLAUMARD Bernard	x		
	LAUNAY Nelly	x		
	LIMOUSI Lucien		x	M. LAGARDE Patrice (S)
	TOMSKI Jean-Luc	x		
	CAZES Jean-Louis	x		
	LAGUYONIE Christian	x		
	LAMASSIAUDE Jean-Michel	x		

CC ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD	LAMONERIE Bruno		x	M. GADAUD Joël (S)
	POURCEL Christel	x		
	REYNAUD-LASTERNAS Marianne		x	
	RODRIGUES Antonio	x		
	SIMON Pierre	x		
CC TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT	BOUSQUET Dominique	x		Absent pour vote délibérations 2 à 6
	LAPOUGE Michel	x		

COMMISSIONS DE BASSINS Délibération 2019_03_11_ 02

Le Président expose que dans l'objectif de pouvoir échanger et réunir les élus autour de problématiques locales, il est proposé d'établir des commissions de bassins.

Sous couvert du conseil syndical, chaque commission travaillera sur convocation de son ou ses vice-présidents délégués, Président de ladite commission.

Selon les sujets et dans un objectif de cohérence hydrographique, les collectivités extérieures au syndicat pourront être associées.

Les commissions proposées sont :

- L'Auvézère des limites administratives de l'EPCI au confluent du Dalon ;
- L'Auvézère du confluent du Dalon au confluent de l'Isle ;
- La Loue
- L'Isle du confluent de la Valouse au confluent de la Loue
- L'Isle du confluent de la Loue au confluent du Manoire
- Le Manoire
- La Beauronne de Chancelade
- L'Isle du confluent du Manoire au confluent du Jouis (y compris le Cerf)
- Le Vern
- La Crempse
- L'Isle du confluent du Jouis au confluent de la Crempse (y compris Salembre)
- Les vallées de la Double (tous les affluents de l'Isle rive droite de la Beauronne de St Vincent à la Duche).
- L'Isle du confluent de la Crempse à la Gironde

Chaque commune sera représentée au sein de ces commissions. Les délégués au SMBI titulaires (en priorité) ou suppléants sont d'office membres des commissions dans la condition ou un délégué représente une commune.

Après en avoir délibéré, à 36 voix pour, le conseil syndical valide les commissions telles que proposées.

CONVENTION DE PATURAGE / MARAIS DES BARTHES Délibération 2019_03_11_ 03

Le technicien expose que deux contrats dits « ni-ni » (ni forestier ni agricole) ont été déposés et validés par l'Etat. Dans un de ces contrats a été portée une action de lutte contre la renouée du Japon (espèce exotique envahissante).

La lutte contre cette plante a été orientée du pâturage ovin.

Mme Tricard possédant des moutons et locataire de parcelles du syndicat semble être la partenaire idéale pour cette action.

A cet effet, le Président propose d'établir une convention entre Mme Tricard et le SMBI fixant les modalités de travail.

Après avoir pris connaissance des modalités de ladite convention, le conseil syndical à 36 voix pour, autorise le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces relatives.

VENTE DIVERS MATERIELS Délibération 2019_03_11_04

Le Président informe l'assemblée que certains matériels du syndicat ont été proposés à la vente via un site de petites annonces.

Les matériels à vendre sont :

- 1 lot de 2 broyeurs herbe non fonctionnels
- 1 remorque bateau hors d'usage
- 1 remorque véhicule léger avec carte grise hors d'usage.

1 seule réponse pour chaque matériel a été réceptionnée :

- Pour le lot de broyeurs : proposition reçue de 50 €
- Pour la remorque bateau : proposition reçue de 15 €
- Pour la remorque véhicule léger : proposition reçue à 150 €.

Après en avoir délibéré, à 36 voix pour, le conseil syndical décide :

- de reporter la vente des 2 broyeurs, l'offre n'étant pas satisfaisante
- la vente de la remorque bateau au prix de 15 € à M. GARENNE Sébastien et autorise le Président à faire établir les titres de recettes
- la vente de la remorque véhicule léger au prix de 150 € à M. DE PAUW David et autorise le Président à faire procéder au titre de recettes.

LOCATION LOCAUX : AVENANT AU BAIL Modifie et remplace la délibération n°2018_10_29_07 Délibération 2019_03_11_05

Monsieur le Président informe le conseil syndical que, suite à la demande du syndicat, le propriétaire des locaux a aménagé les combles afin de pouvoir disposer de bureaux supplémentaires.

Il lui a été demandé en plus d'équiper les bureaux d'une climatisation réversible.

De ce fait, M. GADY demande à ce que le loyer mensuel soit porté à 1 350 € au total.

Pour cela, il sera nécessaire d'effectuer un avenant au bail de location passé chez Maître Blin, notaire à Montpon.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à voix pour, contre, abstention :

- D'accepter le montant de loyer demandé
- Autorise le Président à signer l'avenant au bail de location établi par Maître Blin, notaire à Montpon, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EPIDOR Délibération 2019_03_11_06

Le Président expose qu'afin de répondre aux enjeux de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et aux enjeux locaux, le SMBI souhaite se doter d'un programme pluriannuel de gestion unique.

Cette démarche est déjà engagée sur l'ancien territoire du Syndicat.

Il est proposé d'établir un partenariat entre le SMBI et EPIDOR visant à ce qu'EPIDOR mette à disposition du syndicat ses compétences en matière ingénierie technique et de projet.

L'objectif est d'élaborer un programme pluriannuel de gestion répondant aux enjeux de la DCE, du SAGE Isle Dronne et aux attentes locales sur la partie amont du bassin de l'Isle. Ce programme sera basé sur un diagnostic réalisé de manière homogène et partagé avec les acteurs locaux.

Après avoir pris connaissance des modalités de la convention, le conseil syndical, à 36 voix pour :

- Valide le principe d'un partenariat avec EPIDOR sur la partie amont
- Une convention fixera les modalités de ce partenariat.

MONTAGE FINANCIER 2019 **Délibération 2019_03_11_07**

Monsieur le Président donne la parole au technicien, pour commenter le montage financier relatif à la programmation prévisionnelle pour l'année 2019.

Les tableaux indiquent les financements que le syndicat souhaite solliciter auprès des partenaires pour l'équipe de terrain et pour les techniciens milieux aquatiques.

Partenaires	Dépenses	Equipe			
		533 310,40 €			
		Taux sollicité	Montant dépenses éligibles	Montant de l'aide	Taux réel
Région Nouvelle Aquitaine, aide aux structures		20%	207 500,00 €	63 700,00 €	16,11%
Région Nouvelle Aquitaine, TVB et pollinisateurs		60%	37 000,00 €	22 200,00 €	
Conseil Départemental 24		15%	533 310,40 €	79 996,56 €	15,00%
Agence de l'Eau					
Total subventions				165 896,56 €	31,11%
Autofinancement				367 413,84 €	68,89%

Techniciens milieux aquatiques

	Tableau A Frais salariaux	239 777,80 €			
	Tableau B Autres dépenses	56 905,00 €			
	Tableau C Frais indirects	44 809,50 €			
	Tableau D Dépenses ponctuelles	17 350,00 €			
Dépenses		358 842,30 €			
Nombre de jours		1635			
Coût journalier		219,48 €			
Partenaires	Taux sollicité	Modalités	Montant dépenses éligibles	Montant de l'aide	Taux réel
Région Nouvelle Aquitaine	20%	Investissements	49 700,00 €	9 940,00 €	2,77%
Conseil Départemental 24	15,00%	6 000 € / ETP		27 000,00 €	7,52%
Agence de l'Eau	50,00%	Tableau C : 20 % du tableau A	361 988,36 €	179 421,15 €	50,00%
Total subventions				216 361,15 €	60,29%
Autofinancement				142 481,15 €	39,71%

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à 37 voix pour, **VALIDE** le montage financier de l'équipe de gestion pour l'année 2019 tel que présenté.

GROUPEMENT DE COMMANDES Délibération 2019_03_11_08

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer au groupement de commande avec le Grand Périgueux.

Ce groupement de commandes serait pour l'année 2019 et relatif à la fourniture de matériels informatiques et logiciels, l'installation et la maintenance.

La constitution de ce groupement et son fonctionnement sera formalisé par une convention.

La communauté d'agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants (avec constitution d'une commission ad hoc constituée de représentants des membres du groupement).

Le groupement prendra fin au terme du marché.

Le SMBI s'assurera de la bonne exécution notamment concernant la réception du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à 37 voix pour :

- décide d'adhérer au groupement de commandes avec le Grand Périgueux
- autorise le Président à signer la convention et toutes pièces relatives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 40.